

Nombre de
conseillers
En exercice :
27

Présents :

19

Votants :

23

Date de
convocation :
06/09/2024
Date
d'affichage :
06/09/2024

Numéro :

42/2024

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le 12 septembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Franck GARRIC – Marie- Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Daniel DERRAC (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (G.TOUREL) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Françoise CHINCHOLLE (N.JALBY).

Absents non excusés non représentés : Francis SALABERT.

Absents excusés non représentés : Ghislain PELLIEUX – Guy INTRAN – Sylvie CLERGUE.

Secrétaire de séance : Xavier PETIT

INSTAURATION D'UN PLAN D'ALIGNEMENT RUE DU CAMI VIEL

ET OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

Dans l'intérêt public de réaliser dans les meilleurs conditions les réseaux secs, l'assainissement et la voirie de la rue du « Cami Viel », il est nécessaire que la commune puisse disposer de la maîtrise foncière sur les élargissements et redressements de faible importance nécessaires à la réalisation des travaux précités.

Le projet de plan d'alignement a été réalisé par la société AGEX, en la personne de Jean-Philippe BAILLET, géomètre-expert DPLG, sur le plan référencé 98-6564 en date du 03 septembre 2024,

Aussi, il est proposé de lancer la procédure d'instauration du plan général d'alignement de la rue du Cami Viel située entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats, qui se déroulera en 3 phases :

- une enquête publique d'une durée de 15 jours sera organisée, selon les modalités prévues aux articles R 141-4 à R 141-10 du code de la voirie routière. Une notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête à la mairie sera effectuée aux propriétaires des parcelles concernées,

- au vu des résultats de l'enquête publique, le conseil municipal prendra une 2^e délibération approuvant le plan d'alignement,

- enfin, le conseil municipal prendra une 3^e délibération concernant la transaction sur les terrains concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 112-1 et R 141-4 à R 141-10 du code de la voirie routière,

VU le projet de plan d'alignement de la rue du « Cami Viel », réalisé par le **géomètre Jean-Philippe BAILLET, de la société AGEX référencé 98-6564 en date du 03 septembre 2024,**

Considérant que la rue du « Cami Viel » nécessite des aménagements en vue de la rendre plus sûre, notamment pour ce qui est du déplacement des piétons,

VU l'exposé de Madame le Maire,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DECIDE** de lancer la procédure d'instauration d'un plan d'alignement prévue par l'article L 112-1 du code de la voirie routière, pour la rue du « Cami Viel » située entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats, sur la base du projet réalisé par la société AGEX, en la personne de Jean-Philippe BAILLET, géomètre-expert DPLG, sur le plan référencé 98-6564 en date du 03 septembre 2024,
- **INVITE** Madame le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024 de la commune

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance

Xavier PETIT

